



SECTION
DU
CHER

FO-INFO-FO

Comité Social d'Administration Local (CSAL)

du 7 décembre 2023

Adoption du règlement intérieur du CSAL (pour avis)

Enfin, nous l'avons le fameux règlement intérieur (RI) du CSAL du Cher issu des élections professionnelles de décembre 2022.

Mais il n'est pas à la hauteur de ce qu'on peut attendre d'un bon dialogue social : réduction des droits des représentants du personnel, suppression des facilités accordées aux membres des ex- CHSCT, devenus Formation spécialisée (FS).

Ce RI ne mentionne même plus la transmission des fiches sécurités aux représentants du personnel et baisse le délai de 15 à 8 jours de transmission des documents de travail.travail.

Ce RI est normalement amendable par les organisations syndicales (OS), mais c'est un jeu de rôle voire de dupes car in fine la Direction Générale a donné comme ordre aux DDFIP de tout rejeter et de garder la version initiale. Cette dernière sera

accompagnée par une circulaire visant à atténuer quelques points de divergence notamment le remboursement des frais des experts et suppléants à la FS. Or cette circulaire peut être remise en cause du jour au lendemain.

Bref, c'est un manque total de volonté de dialogue social de la part de la DGFIP.

Au niveau national, l'Intersyndicale s'est heurtée à une administration centrale psychorigide qui a refusé tout compromis sur un règlement intérieur amputant les droits et moyens d'action des représentants des personnels

Toutefois la présidente du CSAL précise qu,'au niveau local, elle agira avec le plus de souplesse possible. Pour elle, ce RI est juste un cadre qui sera en cas de blocage de dialogue.

Le RI a été mis au vote et toutes les OS présentes ont voté contre.

Une délibération commune, jointe en annexe, a été lue et adoptée par l'ensemble des OS.

Bilan du télétravail 2022

La présentation de ce bilan du télétravail au niveau national est aussi déclinée au niveau local.

Sans surprise l'envol du télétravail est constaté à partir de la date de la crise sanitaire, où de nouvelles habitudes et pratiques ont pris leur essor. L'un des items indique qu'au 31 décembre 2022, le nombre de télétravailleurs représente 47,6 % des agents à la DGFIP contre 31,82 % au niveau du Cher.

En 2022, il y a eu 73 refus de télétravail à la DGFIP dont un seul a débouché sur un recours. Au niveau local toutes les demandes ont été accordées. Mais il a été noté qu'au niveau local il existe sans nul doute des refus non recensés car les agents ne l'ont pas acté dans SIRHIUS, peut être par ignorance de leurs droits. Les médecins du travail ont préconisé le télétravail pour des raisons médicales à 3064 agents, dont 5 au niveau local.

Par principe et dans le souci de défendre les agents, **FO-DGFIP** n'est pas hostile au télétravail. Il doit bien sûr émaner d'une volonté de l'agent et l'indemnité actuelle revalorisée.

Pour rappel un agent télétravailleur est crédité en temps de travail sur la base de la typologie des horaires variables choisie, en règle générale, 7 h 42 par jour.

Le télétravailleur doit organiser sa journée de travail en se référant à ce qu'il ferait s'il était physiquement dans son service d'affectation.

Pour séduisant qu'il puisse paraître, le télétravail ne doit pas être un miroir aux alouettes. L'illusion de liberté peut aboutir à une perméabilité accrue entre vie personnelle et vie professionnelle.

Il convient aussi de ne pas perdre de vue que la possibilité du télétravail a constitué un palliatif du manque de moyens et a permis de faire passer la pilule du NRP notamment aux agents éloignés de façon significative de leur lieu de travail.

Un autre cas concerne le SIE délocalisé à Vierzon où le télétravail a été encouragé suite aux déboires du site avec la fibre. C'est un cas de télétravail exceptionnel pour permettre au travail d'avancer un peu. La Direction confirme ses « difficultés pour obtenir la fibre », ce qui entraîne une attente de configuration des routeurs et du serveur ». La société Orange est confrontée à plusieurs problèmes techniques.

La problématique est remontée à Bercy qui gère la suite en direct.

FO-DGFIP a soumis à la présidente l'idée de faire intervenir le député afin qu'il s'intéresse aussi au SIE en dehors de l'inauguration.

Point sur la réorganisation de l'accueil au CFP de Saint-Amand-Montrond

C'est à la suite d'une demande de votre représentant **FO-DGFIP** que la Direction locale a fait un point sur un futur réaménagement de l'accueil du CFP de Saint-Amand-Montrond.

FO-DGFIP a tout d'abord regretté que les agents ne soient pas consultés pour cette réorganisation. La Direction a répondu qu'ils le seront. Pour le moment la réunion des chefs de service de novembre 2023 n'a abouti qu'à une première intention, il ne faut pas précipiter les choses.

FO-DGFIP souhaite que le poste d'agent d'accueil occupé par un agent C, malheureusement décédé, ne soit pas supprimé. Pour le moment ce poste reste à pourvoir. La Direction a répondu que ce poste n'a jamais été fléché « accueil ». Elle a ajouté qu'en attendant le prochain CSAL « emploi », celui-ci reste à pourvoir mais que personne ne demande à venir.

FO-DGFIP constate qu'à la place, des emplois PACTE, vacataires ou services civiques sont chargés de faire l'accueil primaire. Ces personnels, malgré toute leur bonne volonté, n'ont ni l'expérience ni la compétence pour faire un accueil de premier niveau qui reste la « vitrine » de la DGFIP.

La Direction réfléchit à la mise en place d'une borne d'accueil délivrant des tickets et d'un espace numérique.

FO-DGFIP rappelle que le CFP de Saint-Amand-Montrond a un public âgé qui a besoin de confidentialité. Où est le service public ?

FO-DGFIP attend avec prudence les prochaines étapes de cette mise en place de l'accueil commun et sera très vigilant à ce que l'avis et l'expertise des agents soient pris en compte.

FO-DGFIP a réinterrogé la Direction sur l'avancée des travaux générés par les problèmes d'humidité des murs du Centre. En effet, certains murs sont couverts de champignons à l'intérieur, des plinthes s'effritent. Il n'y a eu aucune réponse de la part de la Direction qui ne sait pas où en sont les travaux.

Point sur le recrutement PACTE

Pour mémoire le Parcours d'accès aux Carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État (Pacte) permet d'accéder à un emploi de catégorie C. C'est un accès qui s'effectue sans concours, par une formation en alternance (périodes successives de stage et formation).

Il s'adresse aux personnes âgées de 16 à 28 ans sans diplôme, ni qualification professionnelle ou dont le niveau de qualification est inférieur au Bac ainsi qu'aux personnes ayant au minimum 45 ans

en situation de chômage de longue durée et bénéficiaire du RSA.

En 2021 la DDFIP du Cher a retenu deux candidats : un a démissionné assez rapidement, le contrat de l'autre finira en janvier 2024 et ne sera pas renouvelé.

En 2022 les deux candidats retenus ont été titularisés.

Enfin pour 2023 deux candidats ont été retenus : l'un au SIP de Bourges, l'autre à la trésorerie Bourges Hôpitaux.

Point sur la prime GMBI

La direction a fait ensuite un point sur la prime dite « GMBI ».

Il est vrai qu'après le fiasco de cette campagne « Gérer mes Biens Immobiliers », les services doivent désormais faire face aux répliques hivernales matérialisées par la multiplication inédite des contentieux liés aux Taxes d'Habitation Secondaires (THS), aux Taxes d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV) et à des services d'accueil débordés.

Encore une fois, ce sont les agents des SIP, SDIF qui subissent les effets désastreux de la mise en place de GMBI. Ils doivent désormais gérer des milliers de dégrèvements de THS envoyés à des contribuables mineurs, voire des nourrissons, et faire face à l'explosion des appels téléphoniques, mails et visites aux guichets !

Cette prime concerne tous les agents du SIP et SDIF en poste du 1^{er} juin au 31 août 2023. Sont concernés les agents de catégories A, B et C titulaires, stagiaires et contractuels supérieurs à un an de contrat. En sont exclus les services civiques, les stagiaires étudiants ainsi que les vacataires et ... l'équipe de renfort !

Votre représentant a posé la question de l'octroi de cette prime pour les agents du SGC de Baugy qui sans antenne du SIP dans leur site ont dû gérer seuls cette campagne GMBI. Ils sont exclus également. Cette prime sera liquidée pour la majorité des cas avec les traitements de décembre.

Pour **FO-DGFIP**, la seule réponse possible est le renforcement des moyens humains, budgétaires et informatiques nécessaires à l'exercice quotidien des missions et une reconnaissance indemnitaire significative pérenne pour tous, afin de sortir de l'illusion coûteuse que la dématérialisation pourvoit à tout. Ce n'est pas cette prime à la galère, excluant une large partie des personnels pourtant sollicitée qui va éteindre l'incendie.

Points sécurité (fiche de signalement)

Aucune fiche de signalement est à signaler

Questions diverses

SIE de Paris antenne de Vierzon

Tout d'abord quelques points positifs :

- La fontaine à eau a été installée.
- Les bureaux sombres en face de la cantine ne sont plus occupés.
- Un des bureaux va être mis à la disposition des syndicats.

Comme l'avait craint **FO-DGFIP** la température baisse fortement dans les couloirs en raison des grandes fenêtres mal isolées. Enfin il n'y a pas de chauffage dans les toilettes.

FO-DGFIP a interpellé la Directrice sur un **article du Berry en date du 29 novembre 2023**. La DDFiP est mise en cause par des élus suite au passage à la Taxe sur les ordures ménagères de la CC (Communauté de communes) Sauldre Sologne (Aubigny).

La directrice s'est engagée à écrire à la présidente de cette CC pour lui rappeler que la DDFiP a bien donné tous les éléments aux élus avant la mise en place. S'il reste encore des questions, il serait souhaitable de contacter la DDFiP pour éviter de donner des informations erronées à la presse. Le Berry n'ayant même pas contacté la DDFiP.

Vos représentants **FO DGFIP** au CSAL

- Titulaire Nicolas BARDON
- Suppléant Franck JANSONNIE

*

Pensez à consulter notre site local

<https://www.fo-dgfip-sd.fr/018/>

et notre site national

<https://www.fo-dgfip.fr/>

**C'EST VOUS
POUR QU'ON SE BAT !**